



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du droit de l'environnement**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE CESSIBILITÉ n°32-2021-08-06-00010

Projet d'acquisition d'emprise supplémentaire nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagement de la mise à 2x2 voies de la RN 124 – Section Gimont / L'Isle-Jourdain sur les communes de Gimont, Giscaro, Monferran-Savès et L'Isle-Jourdain

**Le Préfet du GERS
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le décret du 3 août 1999 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement à 2x2 voies de la RN 124 entre Auch-Est et Aubiet-Ouest, entre Aubiet-Est et L'Isle-Jourdain et entre Pujaudran-Est dans le département du Gers et la RD 65 dans le département de la Haute-Garonne prorogé par le décret du 27 juillet 2009 ;

VU le décret n° 2019-731 du 12 juillet 2019, prorogeant jusqu'au 5 août 2024, les effets de la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 124 prononcée par le décret du 3 août 1999 susvisé ;

VU le décret du 16 octobre 2019 nommant Mme Edwige DARRACQ, secrétaire générale de la préfecture du Gers ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Xavier BRUNETIERE, préfet du Gers ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Edwige DARRACQ, secrétaire générale de la préfecture du Gers ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 11 mars 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique parcellaire complémentaire dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la RN 124 section Gimont/L'Isle-Jourdain, par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie (DREAL), afin de soumettre au public de manière concomitante :

- le parcellaire des emprises du projet routier incluses dans le périmètre de l'aménagement foncier (communes de Monferran-Savès et L'Isle-Jourdain), dans l'hypothèse d'une prise de possession anticipée par le maître d'ouvrage routier ;
- le parcellaire des emprises exclues de l'aménagement foncier (communes de Gimont, Giscaro, Monferran-Savès et L'Isle-Jourdain) en vue d'acquiescer les emprises nécessaires à la réalisation de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 124 (acquisitions directes). ;

VU le dossier d'enquête constitué conformément au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et les registres y afférents ;

VU le procès verbal, l'avis favorable du commissaire enquêteur assorti de deux recommandations, le plan parcellaire et le relevé de propriété annexés au dossier d'enquête ;

VU le courrier du 28 juillet 2021 du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie (DREAL) répondant aux recommandations du commissaire enquêteur ;

VU le courrier en date du 5 août 2021, par lequel la DREAL Occitanie sollicite la prise de l'arrêté préfectoral rendant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation du projet ;

VU la liste des propriétaires telle qu'elle résulte des documents cadastraux et renseignements recueillis par l'expropriant ;

CONSIDÉRANT que l'enquête parcellaire complémentaire vise à déterminer avec précision les biens situés dans l'emprise du projet et à identifier avec certitude leurs propriétaires ;

CONSIDÉRANT que l'enquête parcellaire complémentaire, qui s'est déroulée du mardi 6 avril au jeudi 22 avril 2021 inclus, a été organisée en raison d'un besoin d'emprises supplémentaires concernant principalement des rétablissements routiers (routes départementales et voies locales), identifié par des études de conception détaillée du projet routier de la section Gimont/L'Isle-Jourdain réalisées en 2020 par le maître d'œuvre ;

CONSIDÉRANT que ces emprises supplémentaires ne modifient pas de manière substantielle la nature et l'économie générale du projet ;

CONSIDÉRANT que le délai de validité de la déclaration d'utilité publique prévu à l'article 2 du décret du 3 août 1999 susvisé a été prorogé jusqu'au 5 août 2024 par décret du 12 juillet 2019 susmentionné ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre la procédure d'expropriation ;

SUR la proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture du Gers ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont déclarées cessibles au profit de l'État (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie -DREAL), maître d'ouvrage du projet, les parcelles telles que désignées dans l'état et le plan parcellaires ci-annexés.

Article 2 : La DREAL Occitanie est autorisée à acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les emprises nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de la mise à 2x2 voies de la RN 124 – section Gimont / L'Isle-Jourdain.

Article 3 : L'arrêté de cessibilité devra être transmis, par le préfet du Gers, dans les six mois à compter de ce jour, à Monsieur le juge de l'expropriation.

Article 4 : Le présent arrêté sera :

- publié au recueil des actes administratifs des services de l'État du département du Gers,
- publié sur le site internet de la Préfecture
- publié en mairies de Gimont, Giscaro, Monferran-Savès et L'Isle-Jourdain pendant un délai d'un mois,
- notifié par la DREAL Occitanie, aux propriétaires concernés, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture du Gers, Monsieur le directeur de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, Monsieur le maire de la commune de Gimont, Monsieur le maire de la commune de Giscaro, Monsieur le maire de la commune de L'Isle-Jourdain et Madame le maire de la commune de Monferran-Savès sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auch, le **06 AOUT 2021**

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale



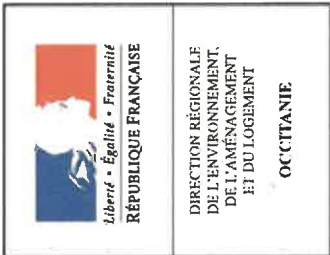
Edwige DARRACQ

Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision aux propriétaires concernés, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé au préfet du Gers (Direction de la citoyenneté et de la légalité – bureau du droit de l'environnement – 3, place du préfet Claude Érnac – 32007 AUCH cedex)
- un recours hiérarchique, adressé à :
M.le Ministre de l'Intérieur –Place BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08
- un recours contentieux, adressé au tribunal administratif de Pau (Cours Lyautey – 64000 PAU)

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Maître d'ouvrage
Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire



DREAL Occitanie
Direction Transports
Département Maîtrise d'Ouvrage des Routes Nationales
Division Ouest

1 rue de la cité administrative
CS 80 002
31074 TOULOUSE CEDEX 9
e-mail : dmorn.dt.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

**GEOFIT
EXPERT**

Agence de Toulouse
13, rue d'Hélios
31 240 L'UNION - FRANCE
Tél. +33 (0)5 61 10 01 05
toulouse@geofit-expert.fr / www.geofit-expert.fr

**ROUTE NATIONALE 124
AMENAGEMENT A 2X2 VOIES
DEVIATION DE GIMONT A L'ISLE JOURDAIN**

ETAT PARCELLAIRE

DOSSIER DE CESSIBILITE

Communes de GIMONT, GISCARO, MONFERRAN-SAVES et L'ISLE-JOURDAIN

Acquisitions directes

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

ACQUISITIONS DIRECTES

COMMUNE DE GIMONT

PROPRIETE 160 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ARRATS-GIMONE (3CAG)

Représentée par son Président en exercice Monsieur Gérard ARIES

N° SIRET : 200 042 372

Domiciliée 53, boulevard du Nord - GIMONT (32200)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
ZN	9	Terre	Aux trescaillots	6319	3	ZN 35	16	ZN 36	6303	
ZN	10	Lande Terre	Aux trescaillots	64273	1	ZN 37	1235	ZN 39	63008	
					2	ZN 38	30			
						Total	1281			

Origine de propriété

Attribution des parcelles ZN 9 et ZN 10 à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ARRATS GIMONE selon aménagement foncier agricole et forestier, acte du 08/07/2019 établi par Monsieur le Président de la CCAF, publié au service de la publicité foncière d'AUCH, bureau n°1, le 08/07/2019, volume 2019 R n°1.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

- ACQUISITIONS DIRECTES

COMMUNE DE GISCARO

PROPRIETE 180 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
 PROPRIETAIRE
 SCI JR TM représentée par son gérant en exercice Monsieur Fabien MARCAZZAN
 N° SIRET : 382 282 705 00013
 Immatriculée au RCS d'AUCH sous le numéro SIREN 382 282 705
 Domiciliée chez Monsieur Fabien MARCAZZAN - 5806 route nationale 124 - MONFERRAN-SAVES (32490)
 Monsieur Fabien MARCAZZAN, gérant en exercice de la SCI JR TM
 Domicilié professionnellement - 5806 route nationale 124 - MONFERRAN-SAVES (32490)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca) Emprise totale
			Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
ZB	23	Sol jardin	Au claret ,	5003	8	5003	5003		0	
						Total	5003			

Origine de propriété
 Attribution de la parcelle ZB 23 à la SCI JR TM, selon aménagement foncier agricole et forestier, acte du 08/07/2019 établi par Monsieur le Président de la CCAF, publié au service de la publicité foncière d'AUCH, bureau n°1, le 08/07/2019, volume 2019 R n°1.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

- ACQUISITIONS DIRECTES

COMMUNE DE MONFERRAN-SAVES

PROPRIETE 190 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

Madame WASTIAUX Martine, Marie, Alice
Née le 28/12/1952 à BULLY LES MINES (62)
Divorcée de Monsieur DIETTE Francis – jugement du TGI DE BETHUNE le 02/09/1986
Demeurant A Daougueres - MONFERRAN-SAVES (32490)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
A	796	Pré Sol	1160 Route Nationale	7094	28	A 817	30	A 816	7064	
						Total	30			

Origine de propriété

Acquisition par WASTIAUX née le 28/12/1952 de CASTEX né le 04/11/1923, acte du 16/01/1997, établi par Maître ANGE, notaire, publié aux services de la publicité foncière d'AUCH, bureau n°1, le 24/02/1997, volume 1997 P n° 1309.

Procès-verbal du cadastre n° 237P réunissant les parcelles A 141, A 144, A676, A678, A 681 et A 683 en A 687, acte du 24/04/1997, publié aux services de la publicité foncière d'AUCH, bureau n°1, le 28/04/1997, volume 1997 P n° 2622.

Procès-verbal du cadastre n° 535E contenant division de A 687 en A 796 et A 797, acte du 23/01/2019, publié au service de la publicité foncière d'AUCH, bureau n°1, le 04/02/2019, volume 2019 P n° 696.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

- ACQUISITIONS DIRECTES

COMMUNE DE MONFERRAN-SAVES

PROPRIETE 200 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS

Représentée par le président de son conseil d'administration Monsieur Jean-François NAUDI et son directeur général Monsieur Jacques LOGIE

N° SIRET : 775 784 689 000 25

Immatriculée au RCS de CARCASSONNE sous le numéro SIREN 775 784 689

Domiciliée en son siège social, Loudes – CASTELNAUDARY (11400)

Monsieur Jean-François NAUDI, Président du conseil d'administration de la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS

Monsieur Jacques LOGIE, Directeur Général en exercice de la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS

Domiciliés professionnellement en leur siège social, Loudes – CASTELNAUDARY (11400)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
AA	1	Sol	105 chemin de Mounsempe	10932	25	AA 120	451	AA 119	10481	
						Total	451			

Origine de propriété

Les parcelles B 695, B 697, B 707, B 708 et B 711 sont devenues la parcelle AA 1 selon procès-verbal de remaniement du 19/09/2013, publié au service de la publicité foncière d'AUCH, bureau n°1, le 19/09/2013, volume 2013 P n°4453.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

ACQUISITIONS DIRECTES

COMMUNE DE L'ISLE-JOURDAIN

PROPRIETE 210 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE INDIVIS

Monsieur HOURADOU Max, André (chef d'équipe bâtiment)
Né le 22/10/1972 à TOULOUSE (31)
Epoux de Madame LANSAC Lucette – marié (sans contrat de mariage) le 27/06/1998 à SEGOUFIELLE (32)
Demeurant Les Jardiniers – L'ISLE JOURDAIN (32600)

PROPRIETAIRE INDIVIS

Madame LANSAC Lucette, Gisèle, Yvette (aide à domicile)
Née le 23/01/1968 à TOULOUSE (31)
Epouse de Monsieur HOURADOU Max – mariée (sans contrat de mariage) le 27/06/1998 à SEGOUFIELLE (32)
Demeurant Les Jardiniers – L'ISLE JOURDAIN (32600)

Sect. CT	N°	Nature	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	81	Pré	Jardiniers	3137	43	CT 161	253	CT 162	2884	
						Total	253			

Origine de propriété

Reprise pour ordre de la formalité initiale du 24/01/2003 volume 2003 P n° 480 contenant acquisition par HOURADOU né le 22/10/1972 et LANSAC née le 23/01/1968 des consorts POUMADE nés les 25/07/1952 et 25/05/1955, acte du 05/12/2002, établi par Maître JULIEN, notaire à L'ISLE JOURDAIN, publié au service de la publicité foncière d'AUCH, bureau n°1, le 07/03/2003, volume 2003 D n°2661.

Reprise pour ordre de la formalité initiale du 24/01/2003 volume 2003 V n° 141 contenant privilège de prêteur de deniers à l'encontre de HOURADOU né le 22/10/1972 et LANSAC née le 23/01/1968 au profit de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE MIDI-PYRENEES, acte du 05/12/2002, établi par Maître JULIEN, notaire à L'ISLE JOURDAIN, publié au service de la publicité foncière d'AUCH, bureau n°1, le 07/03/2003, volume 2003 D n°2663.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

ACQUISITIONS DIRECTES

COMMUNE DE L'ISLE-JOURDAIN

PROPRIETE 220 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE INDIVIS

Monsieur GENSAC Jérémie, Jean-Louis, André (ingénieur bureau d'études)
Né le 30/04/1994 à AUCH (32)

Célibataire

Demeurant 9 rue Julien Oulé, Pont Peyrin – L'ISLE JOURDAIN (32600)

PROPRIETAIRE INDIVIS

Madame PONS Léa, Wendy (sigiste)
Née le 14/12/1994 à TOULOUSE (31)

Célibataire

Demeurant 9 rue Julien Oulé, Pont Peyrin – L'ISLE JOURDAIN (32600)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
CT	85	Terre	Jardiniers	16219	44	CT 157 CT 159	473 668	CT 158 CT 160	15746 9346	
CT	86	Terre	Jardiniers	10014	45	Total	1141			

Origine de propriété

Acquisition par GENSAC né le 30/04/1994 et PONS née le 14/12/1994 de DELABAN née le 02/05/1970, acte du 13/09/2018, établi par Maître BONNET, notaire à L'ISLE JOURDAIN, publié au service de la publicité foncière d'AUCH, bureau n°1, le 28/09/2018, volume 2018 P n°4946.
Complément : acquéreurs en indivision à concurrence de moitié chacun.

Maître d'ouvrage

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire



DREAL Occitanie
Direction Transports
Département Maîtrise d'Ouvrage des Routes Nationales
Division Ouest

1 rue de la cité administrative
CS 80 002
31074 TOULOUSE CEDEX 9
e-mail : dmorn.dt.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

GEOFIT
EXPERT

Agence de Toulouse
13, rue d'Hélios

31 240 L'UNION - FRANCE
Tél. +33 (0)5 61 10 01 05
toulouse@geofit-expert.fr / www.geofit-expert.fr

**ROUTE NATIONALE 124
AMENAGEMENT A 2X2 VOIES
DEVIATION DE GIMONT A L'ISLE JOURDAIN**

TABLEAU RECAPITULATIF

DOSSIER DE CESSIBILITE

Communes de GIMONT, GISCARO, MONFERRAN-SAVES et L'ISLE-JOURDAIN

Acquisitions directes

TABLEAU RECAPITULATIF

28/07/2021

ACQUISITIONS DIRECTES

Numéro Propriétaire	Noms des Propriétaires	Commune	N° du plan parcellaire	Section	N° parcelle cadastrale	Surfaces à acquérir en m²
160	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ARRATS-GIMONE	GIMONT	3	ZN	35	16
		GIMONT	1	ZN	37	1235
		GIMONT	2	ZN	38	30
180	SCI JR TM	GISCARO	8	ZB	23	5003
190	Madame WASTIAUX Martine	MONFERRAN-SAVES	28	A	817	30
200	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS	MONFERRAN-SAVES	25	AA	120	451
210	Epoux HOURADOU	L'ISLE JOURDAIN	43	CT	161	253
220	Indivision GENSAC/PONS	L'ISLE JOURDAIN	44	CT	157	473
		L'ISLE JOURDAIN	45	CT	159	668
					TOTAL :	8159

Maître d'ouvrage

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LE MINISTRE
DE LA TRANSITION
ECOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE
OCCEITANE

DREAL Occitanie
Direction Transports
Département Maîtrise d'Ouvrage des Routes Nationales
Division Ouest

1 rue de la Cité Administrative
CS 80000
31000 TOULOUSE Cedex 9
e-mail : omon.drealocctania@developpement-durable.gouv.fr

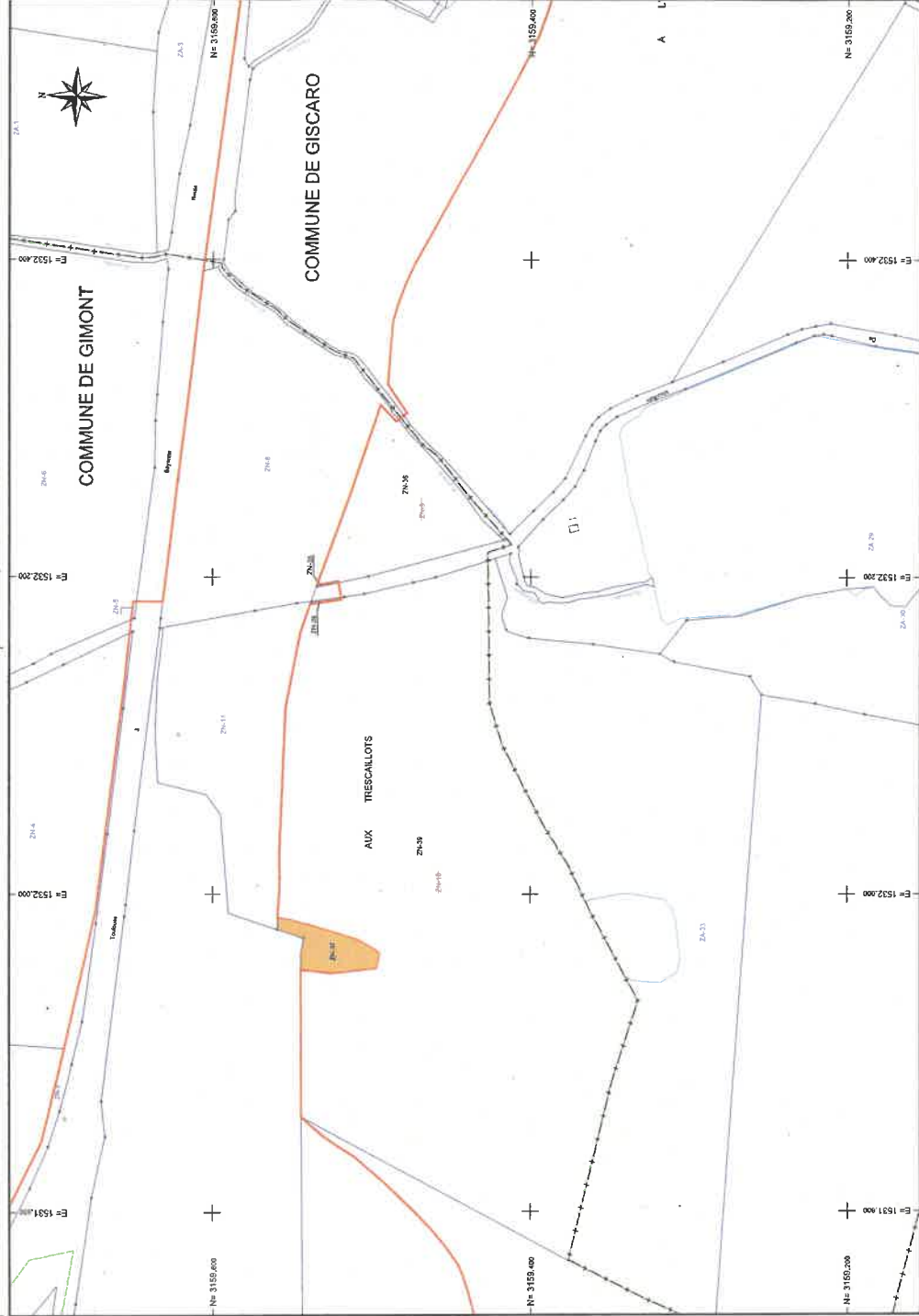
**GEOFIT
EXPERT**

Agence de Toulouse
31200 LINDSAY
CS 80000
31000 TOULOUSE Cedex 9
Tél : +33 (0)5 61 10 01 05
e-mail : toulouse@geofit-expert.fr

**ROUTE NATIONALE 124
DEVIATION DE GIMONT - L'ISLE-JOURDAIN
ENQUETE COMPLEMENTAIRE**

**COMMUNE DE GIMONT
PLAN DE CESSIBILITE**

Dossier : N11600-03
N° : Date : 27/07/2021
Ind. : Modifié :
Echelle : 1:2000
Coordonnées : RGF 83 - CC23



Maître d'ouvrage

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire



DREAL Occitanie
Direction Transports
Département Maîtrise d'Ouvrage des Routes Nationales
Division Ouest

DIRECTION GÉNÉRALE
DES ÉQUIPEMENTS
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
OCCITANIE

1 rue de la Cité Administrative
CS 80 002
31074 TOULOUSE Cedex 9
e-mail : dimom.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Agence de Toulouse
13, rue d'Hélène
31240 L'UNION - FRANCE
Tel : +33 (0)5 61 10 01 05
e-mail : toulouse@geofit-expert.fr

**GEOFIT
EXPERT**

ROUTE NATIONALE 124 DEVIATION DE GIMONT - L'ISLE-JOURDAIN ENQUETE COMPLEMENTAIRE

COMMUNE DE GISCARO PLAN DE CESSIBILITE

Dossier : NI118080-33	
N° :	Date : 27/07/2021
Ind. :	Modifié :
Echelle : 1/2000	
Coordonnées : RGF 93 - CC43	



Maître d'ouvrage

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire



DREAL Occitanie
Direction Transports
Département Maîtrise d'Ouvrage des Routes Nationales
Division Ouest

DIRECTION REGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT
ET DU LOGEMENT
OCCITANIE

1 rue de la Cité Administrative
CS 80 002
31074 TOULOUSE Cedex 9
e-mail : dmom.dcreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

**GEOFIT
EXPERT**

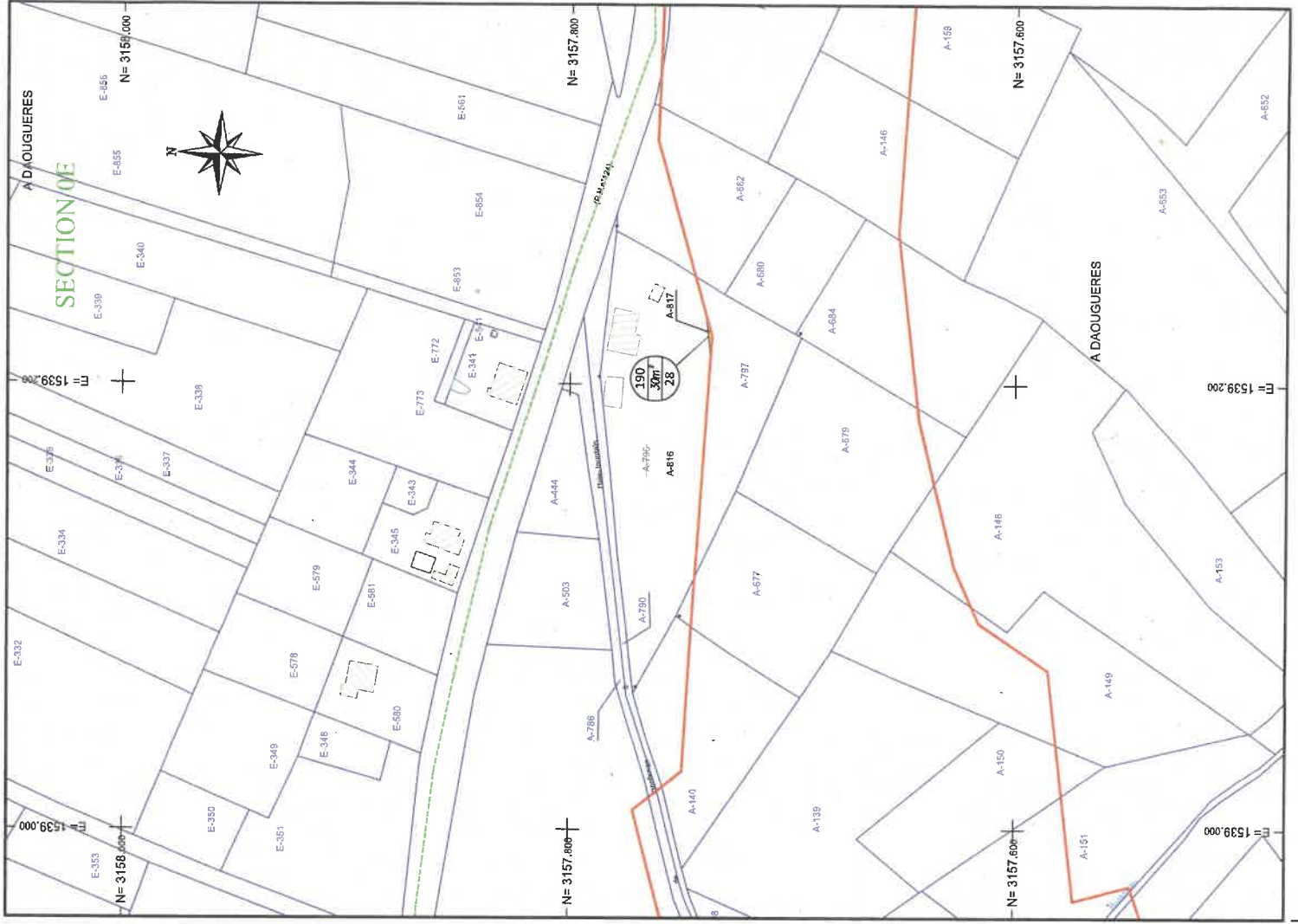
Agence de Toulouse
13, rue d'Hélios
31240 L'UNION - FRANCE
Tel : +33 (0)5 61 10 01 05
e-mail : toulouse@geofit-expert.fr

ROUTE NATIONALE 124 DEVIATION DE GIMONT - L'ISLE-JOURDAIN ENQUETE COMPLEMENTAIRE

**COMMUNE DE MONFERRAN-SAVES
PLAN DE CESSIBILITE**

PLANCHE 1/2

Dossier : N118080-33	
N° :	Date : 27/07/2021
Ind. :	Modifié :
Echelle : 1/2000	
Coordonnées : RGF 93 - CC43	



Maître d'ouvrage

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire



DREAL Occitanie
Direction Transports
Département Maîtrise d'Ouvrage des Routes Nationales
Division Ouest

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
OCCITANIE

1 rue de la Cité Administrative
CS 80 002
31074 TOULOUSE Cedex 9
e-mail : dmanm.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

GEOFIT
EXPERT

Agence de Toulouse
13, rue d'Hélios
31240 L'UNION - FRANCE
Tel : +33 (0)5 61 10 01 05
e-mail : toulouse@gеоfit-expert.fr

ROUTE NATIONALE 124

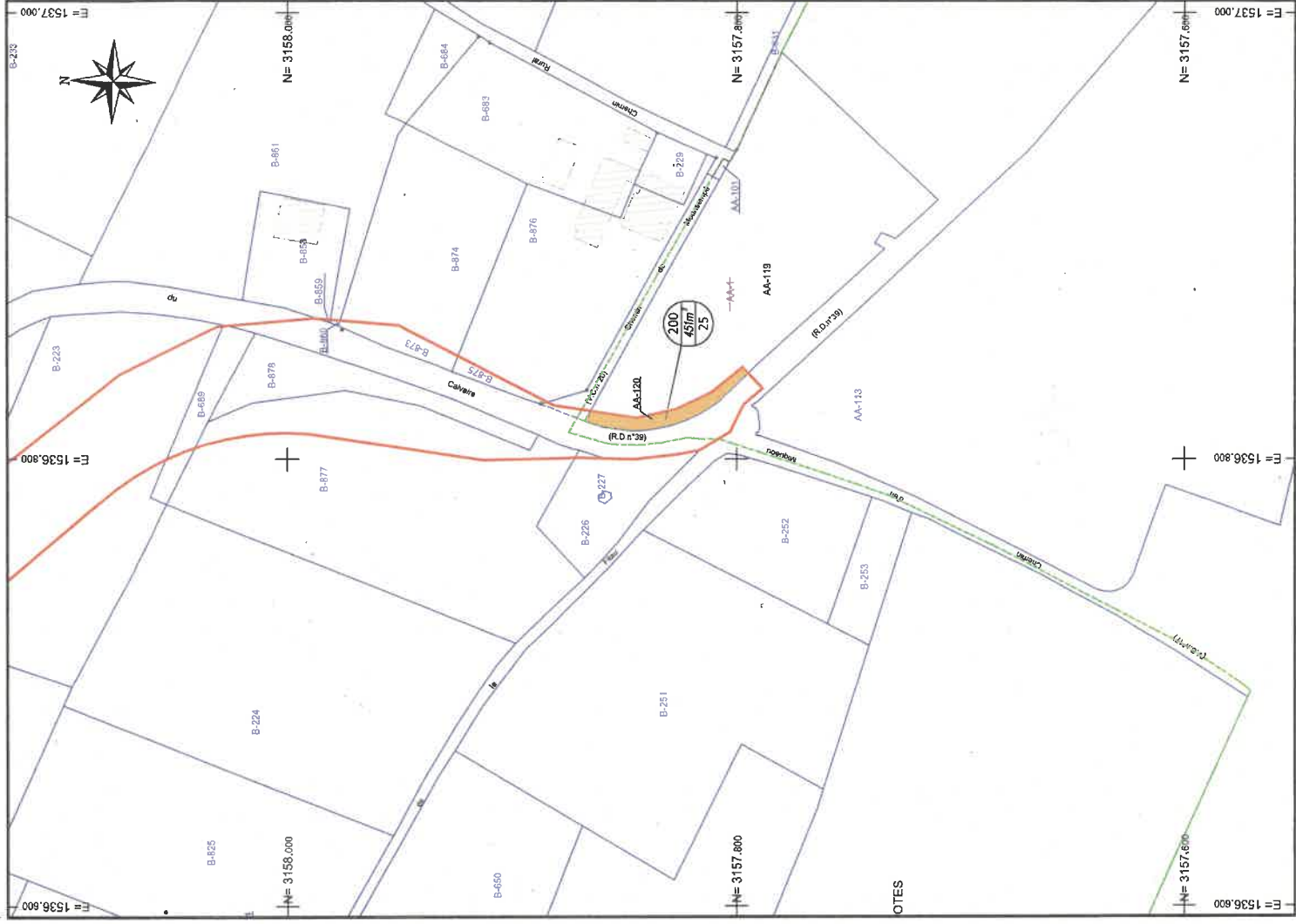
DEVIATION DE GIMONT - L'ISLE-JOURDAIN

ENQUETE COMPLEMENTAIRE

COMMUNE DE MONFERRAN-SAVES PLAN DE CESSIBILITE

PLANCHE 2/2

Dossier : NI118080-33	
N° :	Date : 27/07/2021
Ind. :	Modifié :
Echelle : 1/2000	
Coordonnées : RGF 93 - CC43	



Maître d'ouvrage

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire



DREAL Occitanie
Direction Transports
Département Maîtrise d'Ouvrage des Routes Nationales
Division Ouest

1 rue de la Cité Administrative
CS 80 002
31074 TOULOUSE Cedex 9
e-mail : dirnm.dl.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Agence de Toulouse
13, rue d'Hélios
31240 L'UNION - FRANCE
Tel : +33 (0)5 61 10 01 05
e-mail : toulouse@geofit-expert.fr

GEOFIT
EXPERT

ROUTE NATIONALE 124 DEVIATION DE GIMONT - L'ISLE-JOURDAIN ENQUETE COMPLEMENTAIRE

COMMUNE DE L'ISLE JOURDAIN PLAN DE CESSIBILITE

Dossier : N118080-33
N° : Date : 27/07/2021
Ind. : Modifié :
Echelle : 1/2000
Coordonnées : RGF 93 - CC43

